Mise en ligne le 24 décembre 2025

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20251224-15-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 24-12-2025
Publication le : 24-12-2025

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 18 décembre 2025

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 19

Date de convocation : 12 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Eric GLENAT, Stéphanie BESSET, Nicole CLUZEL, Robert PASERO, Yann GUELY, Orlane FANGET et Xavier HEDOU.

Absents :

Monsieur Sébastien MAGNIER, Monsieur Damien VINCIGUERRA, Monsieur Frank PRESUMEY donnant pouvoir à Monsieur Eric GLENAT, Madame Clotilde BERTHIER donnant pouvoir à Monsieur Xavier HEDOU, Monsieur Jean-Charles BANCHERI donnant pouvoir à Monsieur Alain FERNANDEZ Madame Laëtitia SERPAGGI, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER et Madame Julie LADRET.

Madame Anne DROGO est désignée, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-9.1-160

Approbation du Rapport Social Unique (RSU) au titre de l'année 2024

Monsieur le Maire présente le Rapport Social Unique (RSU) conformément à la réglementation.

Depuis le 1er janvier 2021, les collectivités territoriales et établissements publics doivent élaborer annuellement un RSU réunissant l'ensemble des données relatives à leurs ressources humaines.

Permettant d'apprécier la situation des collectivités et établissements publics à la lumière des données sociales regroupées sous plusieurs items (effectifs, recrutements, absentéisme, temps de travail, etc.), le RSU constitue l'outil de référence pour renforcer la lisibilité de l'emploi public territorial.

Aussi,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.231-1 à L.231-4 du Code général de la fonction publique,

Vu le Décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique,

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20251224-15-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 24-12-2025
Publication le : 24-12-2025

Vu le compte rendu de la séance du Comité Social Territorial en date du 4 décembre 2025,

Considérant la nécessité de présenter le RSU au Conseil municipal,

Le Conseil municipal après avoir délibéré **à l'unanimité**:

- **Prend acte** de la présentation du RSU devant le Conseil municipal dont la synthèse est jointe en annexe de la présente délibération,
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 19 décembre 2025
Le Maire

